



MESSAGE IMPORTANT

Vous êtes Officier, Sous-Officier, Caporal, Volontaire, Professionnel, Personnel Administratif : Vous pouvez intégrer une commission de de l'UDSP47. Vous voulez apporter votre expérience et participer aux travaux des commissions. C'est possible.

CONTACTEZ-NOUS :
udsp47@gmail.com

S.S.S.M.

Un projet de décret sur le SSSM SPV est en préparation. Il prévoit notamment une prolongation de 2 ans de la limite d'âge des médecins et pharmaciens, la possibilité d'engagement des étudiants en pharmacie, la redéfinition des grades d'infirmiers et la possibilité de recours à des experts.

ACTIVITE POMPIER et COMPTE CITOYEN

<http://www.pompiers.fr/actualites/lactivite-de-spv-reconnue-dans-le-compte-dengagement-citoyen-cec>

ACTUALITE ASSOCIATIVE



Réunion du Conseil d'Administration du 21 septembre

Les membres du conseil d'administration ont souhaité la bienvenue au directeur départemental, le Colonel Jean-Luc QUEYLA au sein de notre Union Départementale. Les présentations faites, une réunion de travail avec le bureau exécutif sera programmée prochainement afin d'évoquer ensemble plus précisément le fonctionnement de l'UDSP et conforter les liens avec la direction du SDIS.

Gestion associative :

Liens utiles

www.Associations.gouv.fr

<https://www.service-public.fr/associations>

VOLONTARIAT :

Prime de Fidélisation et de Reconnaissance.

Conférence Nationale des sapeurs-Pompiers Volontaires :
L'appel d'offres en vue du choix de l'organisme national de gestion de la P.F.R. est en cours et devrait donner lieu à une désignation fin octobre/début novembre.

CALCULEZ VOS DROITS

en cliquant sur le lien suivant :
[Nouvelle prestation de
fidélisation et de reconnaissance
\(nouvelle PFR\) | Pompiers.fr](#)

La chanson « Alerter, Masser,

Définir » : A l'initiative de l'UDSP 83, ce clip a pour but d'inciter chacun à se former au secourisme, car sauver une vie c'est un jeu d'enfant. Un CD est en vente à 2€ et permettra de participer au financement de formations pour les enfants. N'hésitez pas à partager et liker :
Clip youtube :
<https://youtu.be/15XqDGJioHY>
Chanson Disponible en streaming et téléchargement direct via :
bit.ly/2vipblt et sur toutes les plateformes via : bit.ly/2sx1rsW

RAPPEL IMPORTANT

Un remboursement des cotisations personnelles « PFR1 »

Les sapeurs-Pompiers Volontaires n'auront plus à verser de cotisations personnelles (obligatoires ou facultatives). Ainsi, un remboursement sera effectué pour tous ceux ayant déjà versé leurs cotisations dans le cadre de la « PRF1 » entre 2005 et 2015, et :

- Ayant moins de 20 ans de service au 31 décembre 2015
- Ou ayant plus de 20 ans de service au 31 décembre 2015 mais ne percevant pas encore leur « PFR1 »

Ce remboursement sera effectué par CNP Assurances et portera sur le montant intégral de toutes les cotisations personnelles versées, obligatoires ou facultatives. Réalisé automatiquement au plus tard le 31 décembre 2017, les sapeurs-pompiers volontaires concernés n'auront pas de demandes à formuler.